



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 AVRIL 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B206

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - PRODAS 2015 – Attribution de subventions à des associations

Le 23 avril 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 17 avril 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Monsieur Hervé FABRE-AUBRESPY donne lecture du rapport ci-joint.

07_1_06

BUREAU DU 23 AVRIL 2015

Rapporteur: Hervé FABRE-AUBRESPY

Politique publique : Politique culturelle et sportive

Thématique : Sports

Objet : PRODAS 2015 – Attribution de subventions à des associations

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le Projet de Développement des Activités Sportives (PRODAS), validé par le Conseil de Communauté du 24 juin 2010, est un dispositif qui permet de développer l'initiation et la pratique sportive au sein des quartiers prioritaires des communes d'Aix-en-Provence, Pertuis et Vitrolles dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS).

Le présent rapport a pour objet de valider l'attribution de 7 subventions à des associations pour un montant total de 49.800 Euros.

Exposé des motifs :

La Communauté du Pays d'Aix a adopté lors du Conseil communautaire du 24 juin 2010 la délibération cadre relative à la mise en place du projet PRODAS.

Le Projet de Développement des Activités Sportives (PRODAS) est un dispositif qui a pour objet de favoriser une approche transversale entre les sports et la politique de la ville en coordonnant la mise en œuvre sur le terrain des différentes actions des clubs sportifs de haut niveau, dans le cadre des conventions d'objectifs mises en place par la direction des sports de la Communauté du Pays d'Aix. Cette action vise également à associer les

directions des sports des villes d'Aix-en-Provence, de Pertuis et de Vitrolles, ainsi que les services « Politique de la Ville » de ces trois communes.

L'objectif principal consiste à allier sport de haut niveau et action sociale, en proposant notamment à la population jeune des actions ciblées et encadrées, afin de favoriser leur intégration sociale dans la cité.

PRODAS permet de soutenir chaque année des associations qui œuvrent dans le cadre de l'objectif énoncé ci-dessus. Ces associations, issues des quartiers ont un rôle socio-éducatif important, ce qui pose régulièrement des problèmes d'arbitrage au regard d'associations qui ne sont pas exclusivement sportives.

Le dispositif PRODAS permet donc à la Communauté du Pays d'Aix de subventionner 100% des actions de ces associations sur la base de projets qui mutualisent sur le terrain les différents acteurs concernés.

Ces associations de proximité conduisent des actions d'initiation à la pratique sportive dont la liste et le calendrier sont joints au dossier de demande de subvention et dont la réalisation est contrôlée avant le versement du solde.

Concernant les modalités de paiement de la subvention, un acompte de 70% sera versé à l'association dès que la délibération sera exécutoire et le solde de 30% sera versé avant la fin de l'année, sur présentation avant la fin octobre d'un budget réalisé de la manifestation signé du président et du trésorier de l'association.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales;

VU la délibération cadre n°2010_A110 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 relative à validation du projet PRODAS ;

VU la délibération n°2014_A140 du Conseil communautaire du 3 juillet 2014 relative à la modification des seuils de mandatement des subventions aux associations ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux associations, aux personnes morales (privées et publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission Sports et Équipements Sportifs en date du 9 avril 2015;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** 7 subventions à des associations telles que présentées dans le tableau récapitulatif ci-joint pour un montant total de 49.800 Euros;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération;
- **DIRE** que les dépenses de fonctionnement en résultant seront prélevées sur le Chapitre 65 Nature 6574 qui présente les disponibilités suffisantes.

PRODAS 2015
Commission du 9 avril 2015 - Bureau du 23 avril 2015

GU 2015	Manifestation	Association	Date	Commune Association	Budget Global	Subvention Sollicitée	Subvention allouée	Discipline	Commune Manifestation	BP N-1	Sub N-1	Réalisé 2014	Commentaires	Convention oui/non
716	Stages soutien scolaire et multi sports CREPS	CENTRE SOCIAL AIX NORD	2015	AIX	48 479 €	24 000 €	20 000 €	Multi sports	AIX	55 017 €	24 000 €	40 000 €	3 stages réunissant plus de 300 enfants sont organisés pendant les vacances scolaires. Les clubs de haut niveau participent à cette animation.	NON
1146	Initiation Rugby	RUGBY CLUB PERTUIS	2015	PERTUIS	8 800 €	8 800 €	8 000 €	Rugby	PERTUIS	14 000 €	14 000 €	14 136 €	Cette association propose plusieurs stages d'initiation Rugby tout au long de l'année et participe à l'opération « Pertuis Plage ».	NON
1162	Stages de Moto Cross, prévention routière et Stages mécaniques	MOTO CLUB PERTUIS PROVENCE LUBERON	2015	PERTUIS	4 990 €	4 800 €	4 800 €	Moto cross	PERTUIS	11 430 €	7 000 €	7 400 €	Cette association propose des stages d'initiation à la pratique de Moto Cross, des stages de mécaniques et de prévention routière. Cette activité est très demandée. 30 % du coût total des stages reste à la charge des associations ou des centres sociaux.	NON
1163	Stages de Moto Cross, prévention routière et Stages mécaniques	MOTO CLUB PERTUIS PROVENCE LUBERON	2015	PERTUIS	2 143 €	1 500 €	1 500 €	Moto cross	GARDANNE	0 €	0 €	0 €	Cette association propose des stages d'initiation à la pratique de Moto Cross, des stages de mécaniques et de prévention routière. Cette activité est très demandée. 30 % du coût total des stages reste à la charge des associations ou des centres sociaux.	NON
1164	Stages de Moto Cross, prévention routière et Stages mécaniques	MOTO CLUB PERTUIS PROVENCE LUBERON	2015	PERTUIS	3 336 €	2 000 €	2 000 €	Moto cross	VITROLLES	4 000 €	2 500 €	3 100 €	Cette association propose des stages d'initiation à la pratique de Moto Cross, des stages de mécaniques et de prévention routière. Cette activité est très demandée. 30 % du coût total des stages reste à la charge des associations ou des centres sociaux.	NON
1165	Stages de Moto Cross, prévention routière et Stages mécaniques	MOTO CLUB PERTUIS PROVENCE LUBERON	2015	PERTUIS	7 858 €	5 500 €	5 500 €	Moto cross	AIX	12 000 €	7 000 €	9 400 €	Cette association propose des stages d'initiation à la pratique de Moto Cross, des stages de mécaniques et de prévention routière. Cette activité est très demandée. 30 % du coût total des stages reste à la charge des associations ou des centres sociaux.	NON
1237	Stages et Initiation à la pratique de l'équitation	Association des Cavaliers d'Aix Marseille	2015	AIX	11 000 €	11 000 €	8 000 €	Équitation	AIX	7 425 €	6 000 €	8 000 €	Cette association propose des stages d'équitation au sein de sa structure d'Aix-en-Provence. Plus de 400 jeunes seront reçus tout au long de l'année 2015.	NON
TOTAL							49 800 €							

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - PRODAS 2015 – Attribution de subventions à des associations

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



28 AVR. 2015